

## Travail dissimulé non réglé

Par manue07, le 21/09/2019 à 04:31

Bonjour,

Sachant que c'était illégal ma fille de 20 ans à accepté de garder des enfants pendant l été sans être déclaré.

Le problème maintenant c est que son employeur ne lui règle pas son dû.

Nous avons vu sur différents site que malgré tout elle avait des droits et pouvait saisir les prudhommes sachant qu'elle ne touche pas d aide (chômage, rsa...)

Pouvez vous me dire ce qu'elle peut faire ? Elle ne demande rien d'autres que ce qui lui avait été promis

Je vous remercie par avance pour votre aide.